

# Bienvenue à la réunion d'information

Centre de Gestion  
de l'Eure et Loir



## Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

**Madame Céline ROUSSET**

Directrice Générale

**Madame Sandrine JONQUET**

Responsable Pôle Instances Médicales

Téléphone : 02 37 91 43 52

Mail : [s.jonquet@cdg28.fr](mailto:s.jonquet@cdg28.fr)

## Sofaxis

**Monsieur Antoine POIROT**

Directeur Commercial Adjoint

**Madame Elizabeth VUILLEMIN**

Responsable de clientèle assurance

Téléphone : 02.48.48.12.66

Mail : [elizabeth.vuillemin@relyens.eu](mailto:elizabeth.vuillemin@relyens.eu)

Réunion  
d'information

# Sofaxis, un partenaire engagé à vos côtés

**SOFAXIS, DES FEMMES ET DES HOMMES QUI S'IMPLIQUENT  
POUR CEUX QUI S'ENGAGENT  
POUR LA CONTINUITÉ ET LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC**



Quelques membres de l'équipe Contrôle  
médical ©Sofaxis

- **Partenaire global de référence des Acteurs du Territoire depuis plus de 30 ans à vos côtés**
  - **Groupe mutualiste, société du Groupe RELYENS**
  - **Sofaxis vous accompagne dans la connaissance, la protection, la maîtrise et le pilotage de vos risques :**
    - **Pour vos agents**, via une offre globale de protection sociale : Statut, Prévoyance, Retraite, Santé, Action sociale...
    - **Pour vos élus**, via une offre de retraite supplémentaire : FONPEL
    - **Pour vos biens, infrastructures et activités** via des offres spécialisées ( RC, DAB, Flotte, TRC/RC MO, DO, Cyber ...)
  - **La délivrance de cette offre de valeur repose sur :**
    - Une **gamme complète de services** pour contribuer à la prévention et à la réduction des risques
    - Une **sélection des partenaires reconnus et pérennes**
    - Une **offre assurantielle globale et adaptée** à vos spécificités
    - Un **parcours simplifié et optimisé**, de la contractualisation aux remboursements de sinistres
    - Des **interlocuteurs experts et réactifs** qui s'engagent pour délivrer un accompagnement et un pilotage global de vos risques
- ➔ Animés par les mêmes valeurs, au service de l'intérêt général**

Plus de 30 ans  
au service des  
Centres de Gestion  
et de leurs collectivités



495

Collaborateurs, dont

66 Personnes  
Service Commercial et marchés publics

88 Gestionnaires

26 Collaborateurs  
Service Production Facturation

46 Experts  
Service Prévention

7 Collaborateurs  
Service juridique

24 Conseillers clientèle SRC

19 Experts  
Service Communication

23 Collaborateurs  
Service contrôle médical

Aucune  
sous-traitance

Sofaxis réalise  
l'ensemble de la  
chaîne de la gestion  
et des services en  
interne



38 Centres de Gestion  
en partenariat

# Le gestionnaire et les services pour accompagner



800 000  
agents publics couverts

595  
collaborateurs

4 200  
rendez-vous conseils

150 000  
appels entrants traités

1 100 000  
actes de sinistralité  
remboursés

16 000  
collectivités connectées à  
nos services en ligne de  
notre Espace Clients

2 400  
médecins agréés par les ARS

19 000  
contrôles médicaux réalisés

2 700  
recours contre tiers  
responsable engagés

7 800  
séances de soutien  
psychologique individuel  
réalisées

6 900  
réponses apportées à nos  
clients par nos Hotlines  
juridique et prévention



# Enquête de satisfaction

Note de satisfaction



de nos clients recommanderaient Sofaxis à un confrère

## Votre perception de Sofaxis

### Nos atouts

- ▲ Réactivité
- ▲ Fiabilité
- ▲ Disponibilité
- ▲ Expertise

### Nos axes d'amélioration

- ▼ Construire toujours plus l'innovation
- ▼ Renforcer notre rôle de courtier

## Gestion des arrêts



sont satisfaits ou très satisfaits de la prise en charge de leur déclaration de sinistre

## Services associés

LES PLUS UTILISÉS

Contre-visite et/ou expertise médicales

Programmes de soutien psychologique

Statistiques d'absentéisme

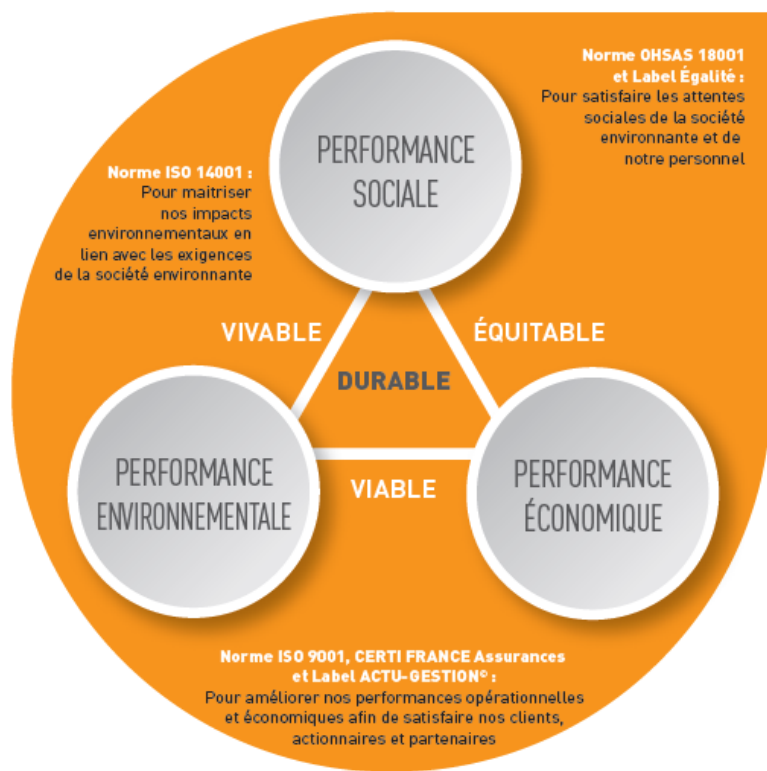
Assistance juridique



# Les normes Certis & Actuaris



# La performance durable au quotidien




Un parcours  
qualité  
reconnu

## FAITS MARQUANTS DE LA DÉMARCHÉ

	1996	Certification Qualité ISO 9001
	1997	Oscar Qualité Région Centre
	1999	Prix français de la Qualité
	2000	Finaliste EFQM (Prix européen de la Qualité)
	2001	Finaliste EFQM (Prix européen de la Qualité)
	2002	Prix EFQM (Prix de la Qualité) Certification Santé et Sécurité OHSAS 18000 Environnement ISO 14001
	2005	Renouvellement des certifications ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001 Obtention du Label Egalité
	2008	Renouvellement des certifications ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001 Renouvellement du Label Egalité
	2011	Renouvellement des certifications ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001
	2013	Renouvellement des certifications ISO9001 et certification des activités santé, prévoyance et action sociale
	2014	Renouvellement des certifications ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001
	2015	Label Or ACTU-GESTION Prévoyance
	2016	1er Label Platinum ACTU-GESTION Statut
	2018	1er Label Platinum ACTU-GESTION Prévoyance



# La protection des données à caractère personnel

- **Mise en place d'une documentation** décrivant les procédures ainsi que les mesures techniques et organisationnelles ainsi que d'une équipe dédiée à l'instruction et au traitement des demandes des personnes concernées dans le cadre de leurs droits
- **Formation/sensibilisation de l'ensemble de notre personnel**
- **Application du principe de minimisation des données collectées** : nous veillons à ne collecter que les données strictement nécessaires
- **Sofaxis a mis en place une « bulle de confidentialité »** rassemblant exclusivement les équipes de l'entreprise habilitées à traiter des données sensibles
- **Protection technique des données sensibles** (dont les données de santé) par le **chiffrement dans les environnements de production**
- **Protection des données à caractère personnel** dans le cadre des traitements réalisés dans les environnements hors production (nécessaires pour améliorer la qualité de notre service) par l'anonymisation
- **Sécurisation de l'espace clients Sofaxis par une procédure encadrée d'ouverture des comptes.** Le référent de la collectivité est le seul habilité à autoriser une ouverture de compte à un agent ainsi qu'à déterminer l'étendue de ses droits.
- **Protection de l'intégrité des données** : l'organisation de notre Sécurité des Systèmes d'Information est basée sur les bonnes pratiques de la norme 27001 – Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).
- **Sécurisation des flux financiers** : les flux financiers sont gérés dans un environnement sécurisé. Les informations bancaires sont chiffrées, et la séparation des rôles est assurée par différents processus, qui ont chacun un rôle dans la constitution du règlement. L'intégrité est gérée par un procédé d'empreinte 

# Le groupe RELYENS, acteur du financement public

## LE PARTENARIAT AVEC

### ➤ Le Groupe RELYENS créé le Fonds Sofaxis Investissements et Territoires pour contribuer activement au financement du secteur public local – 19 nov. 2018

#### Objectifs du fonds

- Accompagner le déploiement de notre stratégie groupe
- Renforcer notre présence globale auprès du secteur public territorial
- Mieux comprendre les évolutions et contraintes des collectivités sur le plan budgétaire
- Développer une approche opportuniste et des actions sur mesure envers des groupements et entités publics

#### Enveloppe d'investissement « groupe » : environ 100 M€

- Près de 5 % de notre allocation globale
- Pas d'engagement financier appelé à cet instant

#### Fonctionnement et gouvernance

- ACOFI Gestion, société de gestion agréée, animera ainsi le réseau des partenaires bancaires présents sur le marché du financement public territorial (Arkéa, La Banque Postale, Caisse d'Épargne, Crédit Coopératif...)
- Sham et Sofaxis seront directement en charge des prises de décision.



## **Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers**

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés

Réunion  
d'information

# Les droits statutaires et les risques financiers

Coût moyen / Durée

Accident du travail :  
3 096€  
Plein traitement  
Prise en charge des frais médicaux  
Coût Jusqu'à 1.000.000 €

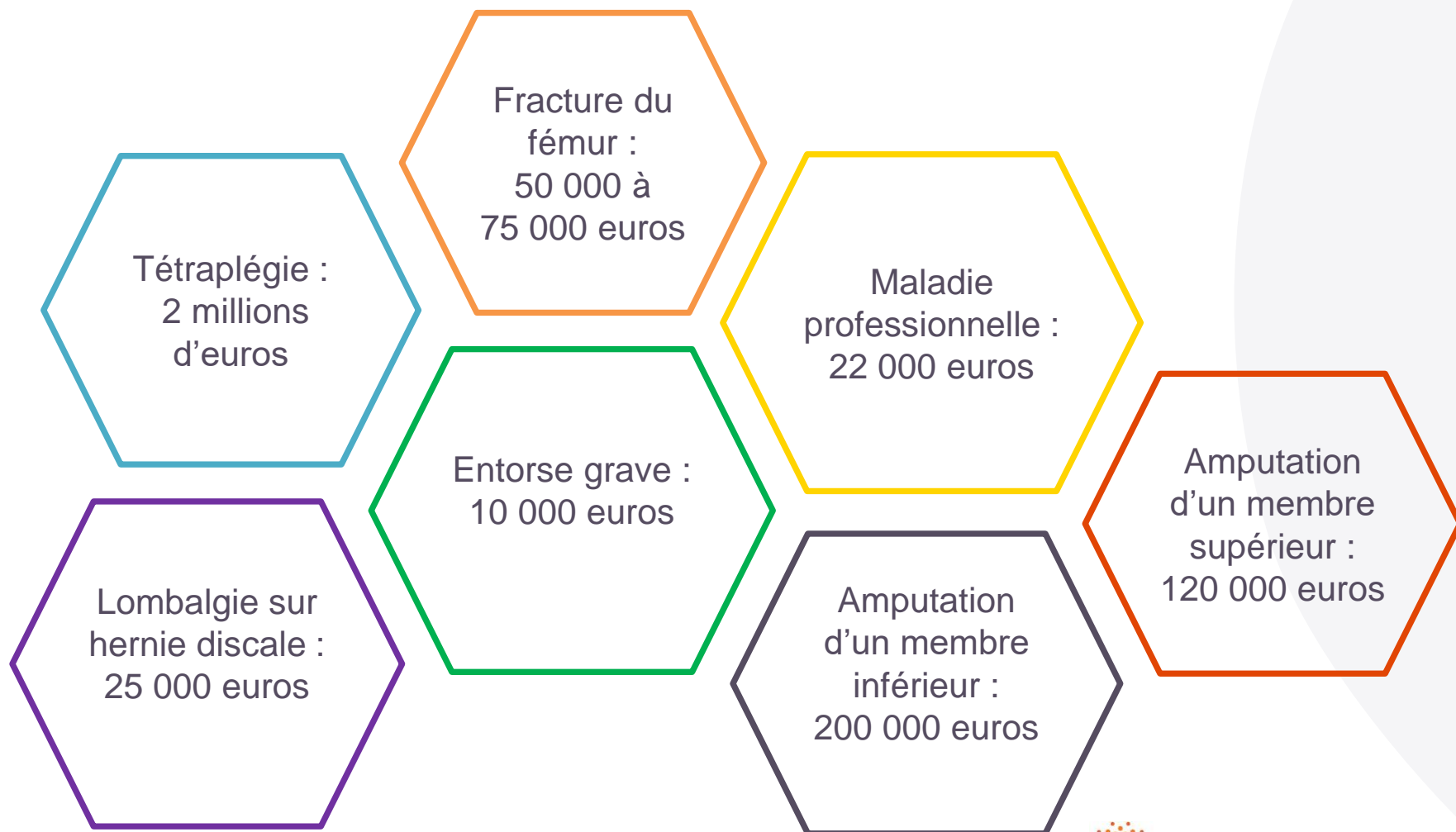
Longue maladie :  
32 413 € / 3 ans  
Longue durée :  
68 476 € / 5 ans

Maternité :  
8 178 € / 10 à 52 semaines

Maladie ordinaire :  
1 060 € / 1 an



## Coût moyen frais médicaux





# Les droits statutaires et les risques financiers

## Les prestations restants à la charge de la collectivité

NATURE DU CONGÉ	AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à la CNRACL <small>Temps complet et non complet &gt; = à 28 h/semaine</small>		AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES non affiliés à la CNRACL <small>Temps non complet &lt; à 28 h/semaine</small>		AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC	
	DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	- de 150 h par trimestre	+ de 150 h par trimestre	- de 150 h par trimestre	+ de 150 h par trimestre
<b>CITIS*</b>	Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande	100 % + frais médicaux <sup>(7)</sup>	28 jours : 40 % + 2 mois : 20 %		Ancienneté : < 1 an : ..... 1 mois : 40 % Entre 1 et 3 ans : ..... 1 mois : 40 % + 1 mois : 20 % > 3 ans : ..... 1 mois : 40 % + 2 mois : 20 %	
<b>MALADIE ORDINAIRE</b>	1 an	3 mois : 100 % <sup>(1) (9)</sup> + 9 mois : 50 %	3 mois : 100 % <sup>(9)</sup> + 9 mois : 50 %	3 jours : 100 % <sup>(4) (9)</sup> + à partir du 4 <sup>e</sup> jour jusqu'au 90 <sup>e</sup> jour : 50 %	100 % <sup>(9)</sup> des obligations de la collectivité	3 jours : 100 % <sup>(4) (9)</sup> + du 4 <sup>e</sup> jour à la fin du 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> mois selon ancienneté : 50 %
<b>MALADIE GRAVE</b>	LONGUE MALADIE : 3 ans	+ 1 an : 100 % <sup>(1)</sup> 2 ans : 50 %	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	3 jours : 100 % <sup>(4)</sup> + à partir du 4 <sup>e</sup> jour jusqu'au 365 <sup>e</sup> jour : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé 12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé 3 jours : 100 % + à partir du 4 <sup>e</sup> jour jusqu'au 365 <sup>e</sup> : 50 % <sup>(4)</sup>
	LONGUE DURÉE : 5 ans	+ 3 ans : 100 % 2 ans : 50 %				
<b>MATERNITÉ ET ADOPTION</b>	Entre 10 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	Entre 10 et 48 semaines <sup>(5)</sup> 100 %	Néant <sup>(6)</sup>	Après 6 mois de service : <sup>(5)</sup> 100 % entre 10 et 48 semaines	Néant <sup>(6)</sup>
<b>DÉCÈS</b>	Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite	4 x le montant forfaitaire indiqué à l'article R. 361-1 du code de la Sécurité sociale <sup>(3)</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant
	Stagiaires ou titulaires après l'âge légal de départ à la retraite	Montant forfaitaire <sup>(8)</sup>				
	Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle	12 fois le TIB mensuel perçu par le fonctionnaire décédé <sup>(2) (3)</sup>				
	Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement	3 versements correspondant à 12 fois le TIB mensuel perçu par le fonctionnaire décédé <sup>(3)</sup>				
<b>PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT</b>	11 à 18 jours	Part du TIB > ** plafond SS + cotisations sociales et salariales	11 à 18 jours à 100 %	Néant <sup>(6)</sup>	Après 6 mois de service : 11 à 18 jours à 100 %	Néant <sup>(6)</sup>

\* Congé pour invalidité temporaire imputable au service - Accident de service - Maladie professionnelle - Accident de trajet

\*\* Le congé paternité est à la charge de la Caisse des Dépôts et Consignations, hormis : la part du Traitement Individuel Brut (TIB) supérieure au plafond de la Sécurité sociale, les charges sociales et patronales, le régime indemnitaire.



## Les coûts directs

- Salaires
- Charges patronales
- Frais médicaux (au réel et viager)
- Salaire des remplaçants

## Les coûts indirects

- Immobilisation du matériel
- Perte de productivité
- Désorganisation du service
- Surcharge de travail des présents, stress
- Démotivation du personnel
- Baisse de la qualité du service rendu au public
- Formation des remplaçants

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

## **Statistiques nationales**

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés

Réunion  
d'information



# RISK MANAGEMENT

NOV.  
2019

## PANORAMA 2019

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET SANTÉ DES AGENTS  
DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Statistiques  
nationales

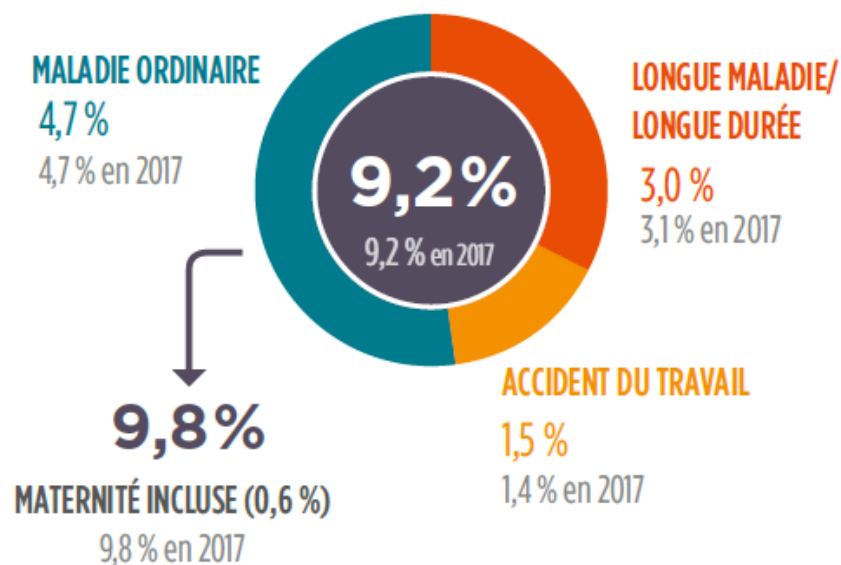


# Stabilité du taux d'absentéisme

## Progression de la durée moyenne d'arrêt

Après une progression continue depuis 2008, le taux d'absentéisme se stabilise en 2018.

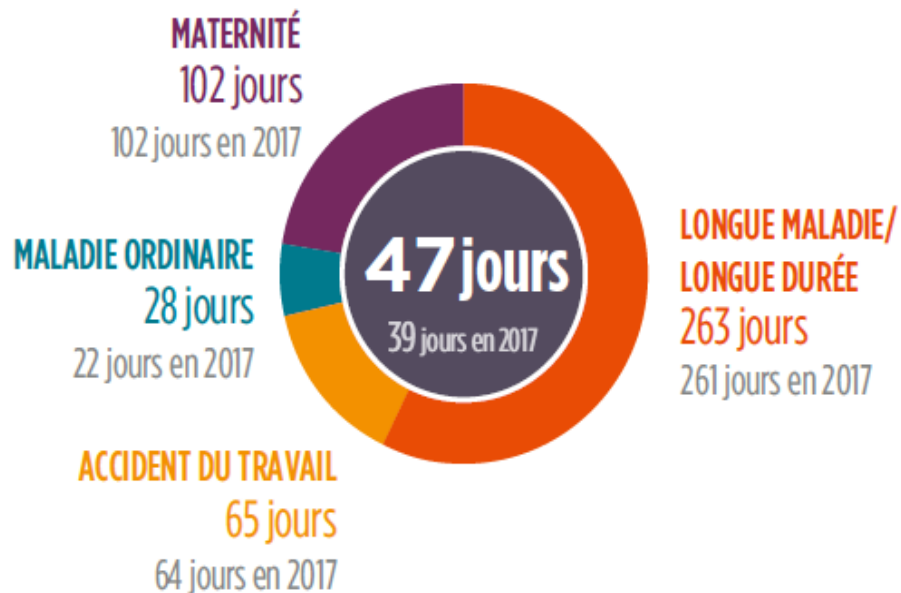
### > Taux d'absentéisme par nature d'absence - 2018



Gravité  
+ 20 % entre 2017 et 2018  
en lien direct avec la hausse  
de l'indicateur en maladie

+ 20 %  
en 1 an

### > Durée moyenne d'arrêt par nature d'absence - 2018





# Fréquence et exposition en baisse

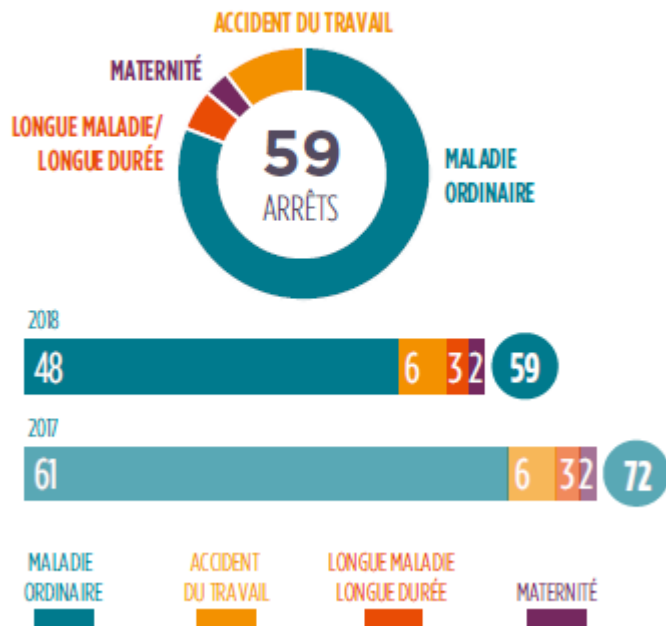
## Fréquence :

- 18 % entre 2017 et 2018 en lien direct avec la baisse de l'indicateur en maladie ordinaire.

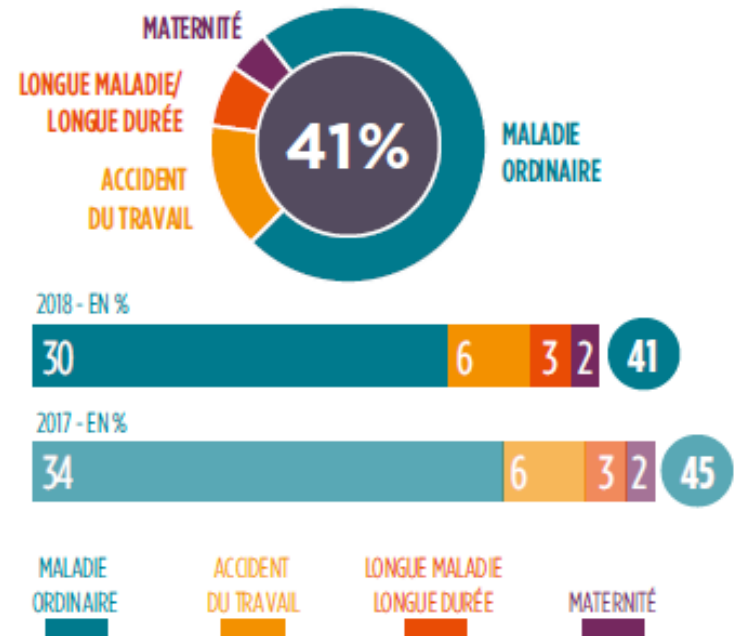
## Exposition :

- 9 % entre 2017 et 2018 en lien direct avec la baisse de l'indicateur en maladie ordinaire.

➤ Nombre d'arrêts pour 100 agents employés par nature d'absence - 2018



➤ Proportion d'agents absents par nature d'absence - 2018



Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

## **Contrat mutualisé et protecteur**

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés

Réunion  
d'information



### Le contrat Groupe du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

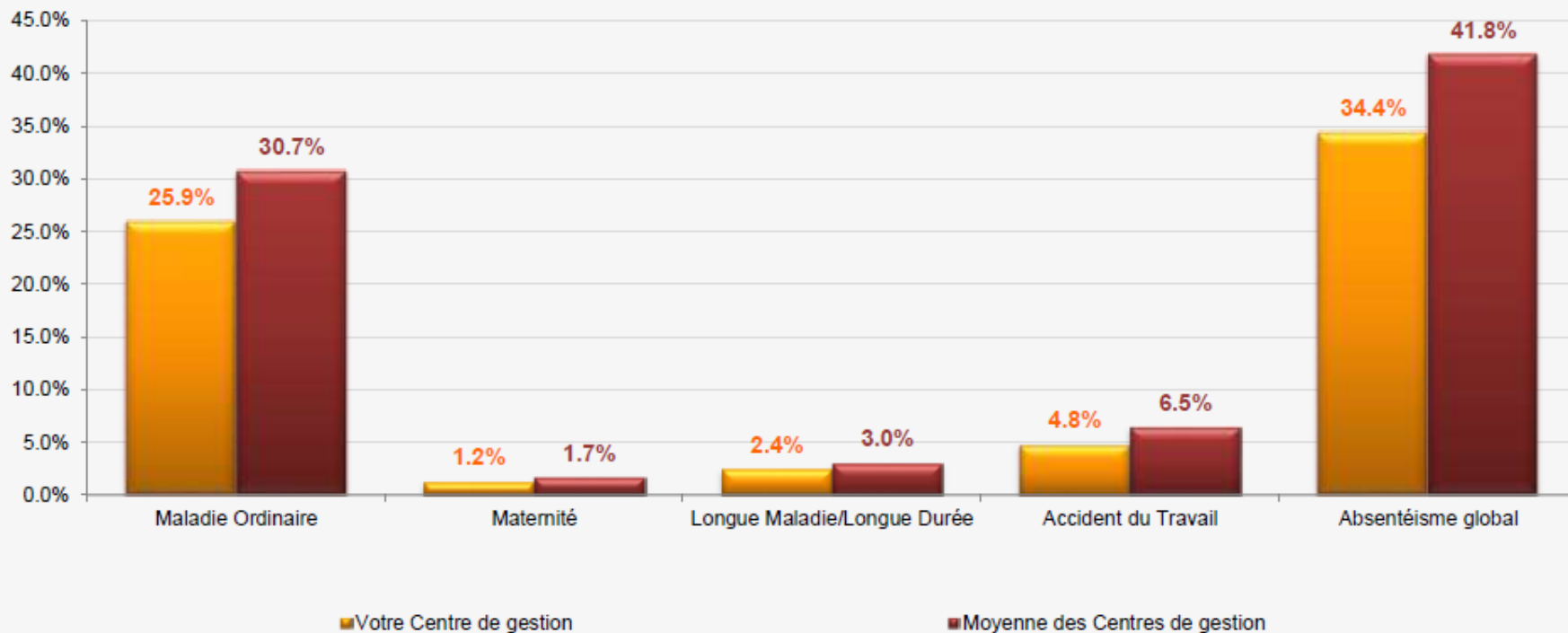
Nombre de collectivités adhérentes en 2020 : **305**

- \* 277 inférieures au seuil (jusqu'à 29 agents)
- \* 28 contrats personnalisés

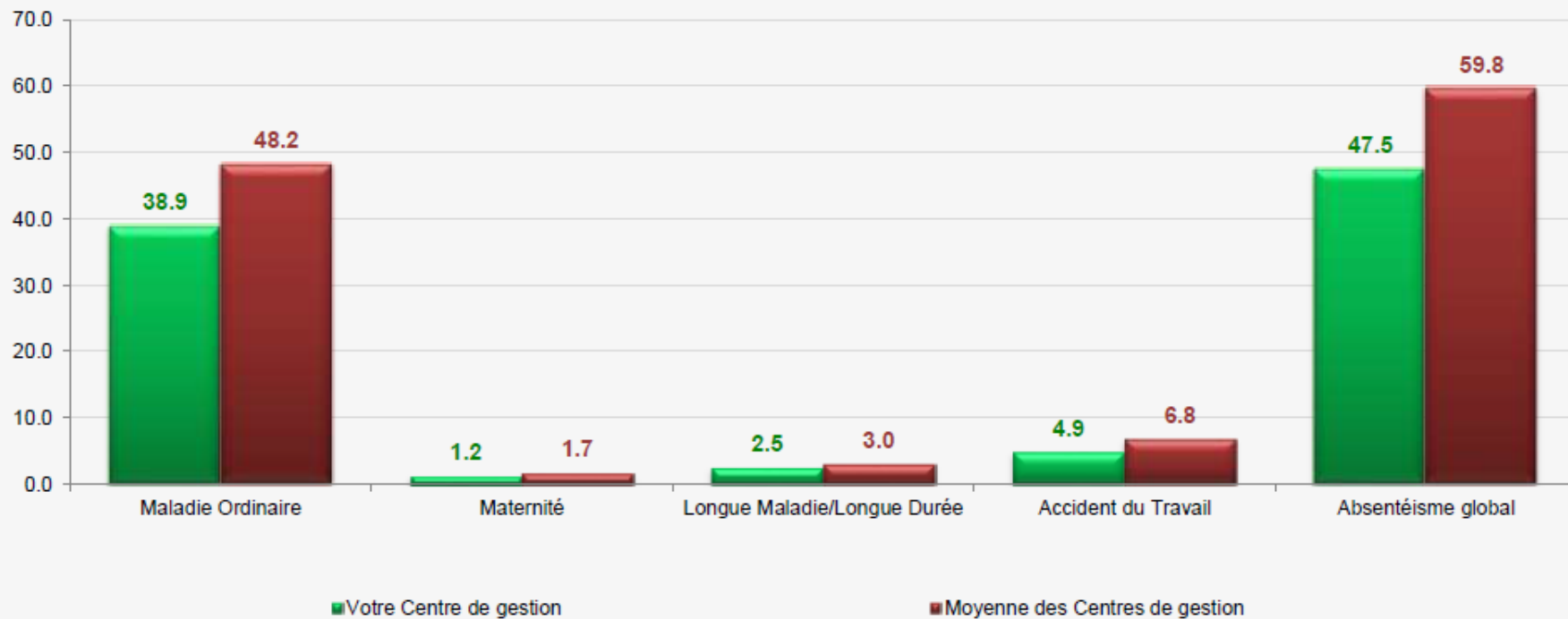
Nombre d'agents assurés en 2020 : **4 331**

- \* 1 435 dans les collectivités inférieures au seuil (à partir de 30 agents)
- \* 2 896 via un contrat personnalisé

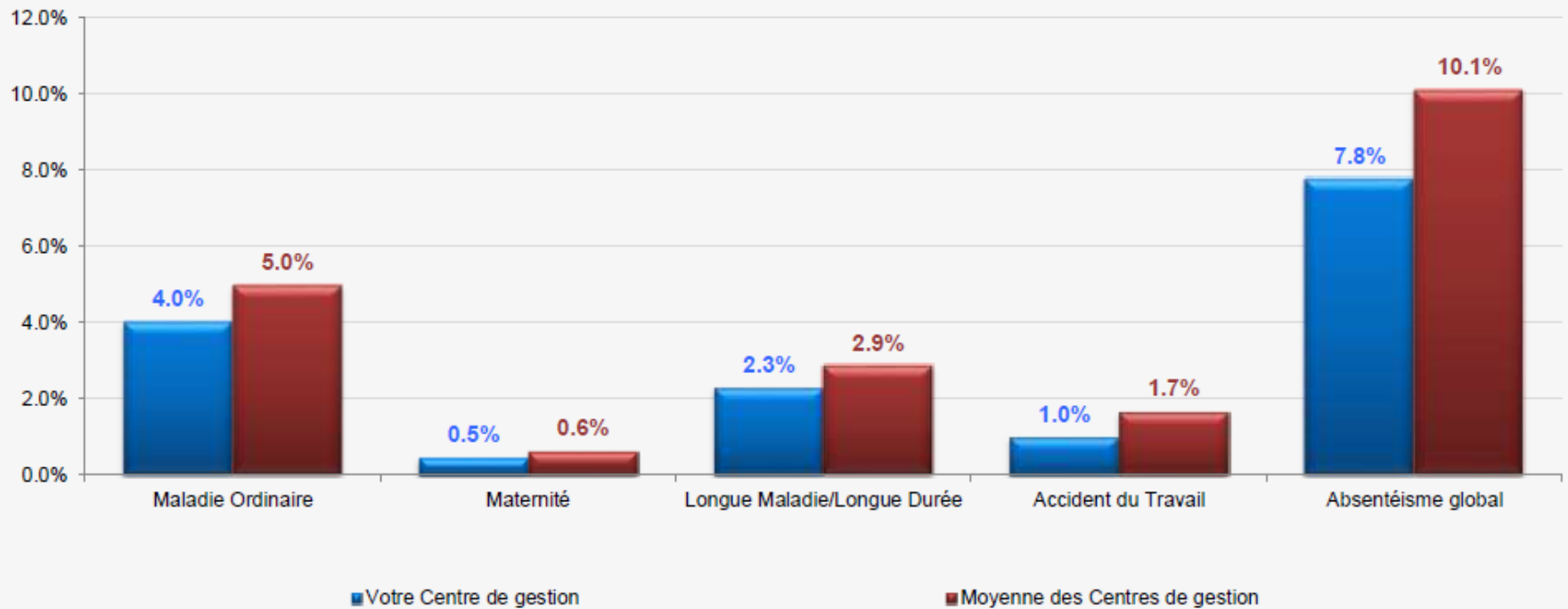
## EXPOSITION : PROPORTION D'AGENTS ABSENTS



## FREQUENCE : NOMBRE D'ARRETS POUR 100 AGENTS EMPLOYES



## GRAVITE : TAUX D'ABSENTEISME





# Les avantages d'un contrat groupe

## **Des conditions générales disponibles qui permettent la transparence de garanties**

Un contrat complet et sans mauvaise surprise, conforme au statut de la FPT et à vos obligations financières

Pas de résiliation pour sinistre (pas de sélection non plus à l'entrée dans le contrat groupe)

## **Un contrat pérenne et des résultats financiers mutualisés**

Plus de 30 années de présence auprès des collectivités, une liste de référence clients réelle et vérifiable

## **Une consultation conforme aux dispositions de l'achat public**

La proposition est le fruit d'une procédure rigoureuse pilotée par des experts

Une démarche déontologique où les candidats ont accepté la comparaison point par point

## **Des services associés au contrat dont la réalité/qualité a été vérifiée**

Des outils de gestion spécialement dédiés au statut de la FPT

## **Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire**

Des réunions d'informations

Des visites

Des mailings...





# La situation du contrat groupe

## Une Compagnie pérenne



**33,5 Md€**  
CA 2019

**38 millions**  
d'assurés prévoyance /  
protection

**12 millions**  
en épargne / retraite

Plus de **20 000**  
collectivités locales clientes

**5 353**  
collaborateurs dans le monde

# Qu'est-ce qu'un contrat groupe ?

## Petit Marché jusqu'à 29 agents CNRACL

Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles

Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global

Solution de couverture Tous Risques

Des variantes de franchises au choix

**Adhésion à tout moment**

## Collectivités Supérieures au seuil A partir de 30 agents CNRACL

Tarifification technique individuelle

Effet groupe et mutualisation

Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

**Adhésion uniquement l'année de la consultation**

## IRCANTEC

Solution de couverture Tous Risques avec franchise de 10 jours ou 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire, quelque soit l'effectif (de 1 à infini)

Tarif unique

# Les conditions d'adhésion

Contrat Groupe



## Conditions du contrat 2021 - 2024

- >> Régime : capitalisation
- >> Préavis : 6 mois pour l'assuré et l'assureur et 4 mois pour les collectivités adhérentes
- >> Assiette de cotisation :
  - Éléments obligatoires : Traitement indiciaire brut, Nouvelle bonification indiciaire
  - Au libre choix : supplément familial de traitement, indemnité de résidence, indemnités accessoires, tout ou partie des charges patronales

## Agents CNRACL de 1 à 29 agents inclus



Décès

Accident du Travail

Longue Maladie / Longue Durée

Maternité / Paternité

Maladie Ordinaire :

- ✓ Sans franchise 6.89%
- ✓ Avec 10 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire 5.98%
- ✓ Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire 5.67%
- ✓ Avec 30 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire 5.25%

**Les taux sont garantis 3 ans**





### Agents CNRACL à partir de 30 agents :

Taux spécifique



### Agents IRCANTEC

Décès  
Accident du Travail  
Maladie Grave  
Maternité / Paternité  
Maladie Ordinaire :

- |                                                             |       |
|-------------------------------------------------------------|-------|
| ✓ Avec 10 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire | 1.20% |
| ✓ Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire | 1.05% |

**Les taux sont garantis 4 ans**

# Les dérogations négociées par le Centre de Gestion

Les **taux** proposés sont **garantis pour une durée 3 ans** pour le petit marché et de **4 ans** pour les IRCANTEC.

Les **indemnités journalières** sont **remboursées à hauteur de 100 %**.

Le délai de déclaration de la collectivité est de **90 jours** pour tous les risques.

**Les prestations continuent à être revalorisées après le terme ou en cas de résiliation du contrat.**

**Il n'y a pas de limitation à l'inscription aux formations dans la mesure où elles sont réservées aux collectivités adhérentes au contrat groupe**

Les prestations dues au titre des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, **seront maintenues à demi-traitement pendant un délai maximum de 6 mois**, pour tous les agents en attente de décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite, sous réserve que la collectivité adhérente ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes .

Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Ressources, réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés **sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné »**.



### Clauses des autres compagnies => Conséquences

**Frais médicaux** : Remboursement limité => **AUTO ASSURANCE** sur les enjeux budgétaires les plus lourds

Forfait monture 23€ ; Frais de cure thermale... 500€ => **AUTO ASSURANCE** sur le reste à charge

Prise en charge des arrêts dans le temps: **CAPITALISATION limitée** => **AUTO ASSURANCE** sur les arrêts et les rechutes si RESILIATION ou 2 ans après la fin du contrat

**Pas de revalorisation** des indemnités journalières après résiliation => **AUTO ASSURANCE** partielle

**Exclusions** : Non prise en charge des agents en accident qui n'auraient pas respecté les règles de sécurité => **AUTO ASSURANCE**

**Assiette de cotisation** imposée => Non liberté (primes, charges patronales)

**Résiliation après sinistre** : l'assureur peut résilier immédiatement => Non sécuritaire et difficulté à retrouver un assureur au regard de la sinistralité

**Délai de résiliation** : 2 mois => Temps court qui contraint d'accepter les **AUGMENTATIONS** de taux

# Comment adhérer au contrat groupe



## >> Pour les collectivités en propre assurance :

Choisir la formule de souscription souhaitée

Retourner la délibération et le formulaire au Centre de Gestion



## >> Pour les collectivités actuellement assurées en direct ou par ailleurs :

Vérifier le terme du contrat et son régime

Obtenir de votre assureur le taux contractuel 2021 au plus vite

Résilier le contrat en respectant le préavis

Délibérer et notifier le Centre de Gestion



## >> Pour les collectivités déjà adhérentes :

Choisir la formule de souscription

Retourner la délibération et le formulaire au Centre de Gestion



Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

**Gestion des arrêts de travail**

Pilotage des arrêts de travail

Services associés

Réunion  
d'information



**90 JOURS POUR TOUS LES RISQUES**

**CONSEIL POUR UN BON REMBOURSEMENT :  
DECLARER AU PLUS VITE SANS ATTENDRE LA FIN DU DELAI**

**RAPPEL**

Le point de départ du délai de déclaration est le jour de connaissance du sinistre.



# Les outils de gestion au service de nos clients

**INFORMATION COVID-19**  
LES JURISTES SOFAXIS VOUS PROPOSENT  
UNE FAQ SUR LE COVID-19

Bonjour DELPHINE QUAY  
Dernière connexion : Aujourd'hui (12:12)  
[Modifier votre compte](#)  
[Si vous n'êtes pas cette personne](#)

Document manquant 0  
Dossier à clôturer 0  
Recours à compléter 0

### GESTION DE L'ABSENTÉISME

- Déclaration de l'absentéisme**  
Déclarez vos sinistres, visualisez vos données et gérez vos agents.  
[Utiliser](#)
- Documents manquants**  
Consultez la liste des justificatifs manquants de vos dossiers d'absentéisme en cours.  
[Utiliser](#)
- Contre-visite médicale**  
Déclenchez rapidement vos demandes de contre-visites médicales.  
[Utiliser](#)
- Simulateur de calcul de droit**  
Consultez les droits à plein et demi-traitement des congés maladie.  
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)
- Bordereaux & décomptes**  
Accédez aux bordereaux et décomptes des indemnités journalières et des frais médicaux.  
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)
- Historique de vos contre-visites**  
Consultez l'historique de vos demandes de contre-visites médicales.  
[Utiliser](#)

### Prévention

- Document unique d'évaluation des risques**  
Évaluez les risques professionnels de votre collectivité en toute simplicité.  
[Utiliser](#)
- Fiches techniques**  
Accéder à un ensemble complet et actualisé de données techniques et réglementaires.  
[Utiliser](#)
- Documents obligatoires et recommandés**  
Un référentiel exhaustif des documents réglementaires de prévention.  
[Utiliser](#)

### Ressources documentaires

- Fiches juridiques**  
Consultez nos fiches d'information juridique ayant pour principale thématique la protection sociale.  
[Utiliser](#)
- Bases documentaires**  
Accédez à nos bases documentaires riches de plus de 8000 références (PHS / Management RH / Qualité).  
[Utiliser](#)
- Outils prévention**  
Support traitant de tous les thèmes de l'hygiène et de la sécurité en collectivité territoriale.  
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)



La déclaration par internet

Statutaire
Fonpel


Gestion des utilisateurs



## INFORMATION COVID-19

LES JURISTES SOFAXIS VOUS PROPOSENT  
UNE FAQ SUR LE COVID-19





Bonjour Mathieu BOUFFARD  
Dernière connexion : 04/06/2020 (15:46)

 [Modifier votre compte](#)

 Si vous n'êtes pas cette personne


0  
Document manquant


1  
Dossier à clôturer


1  
Recours à compléter

### GESTION DE L'ABSENTÉISME



#### Déclaration de l'absentéisme

Déclarez vos sinistres, visualisez vos données et gérez vos agents.

[Utiliser](#)



#### Simulateur de calcul de droit

Consultez les droits à plein et demi-traitement des congés maladie.

[Utiliser](#) [Voir la démo](#)



#### Documents manquants

Consultez la liste des justificatifs manquants de vos dossiers d'absentéisme en cours.

[Utiliser](#)



#### Bordereaux & décomptes

Accédez aux bordereaux et décomptes des indemnités journalières et des frais médicaux.

[Utiliser](#) [Voir la démo](#)

### GESTION DU CONTRAT



#### Contrat

Consultez vos documents contractuels

[Utiliser](#) Nouveauté



#### Bases de l'assurance

Transmettez facilement les données sociales pour la réalisation de votre appel de cotisation.

[Utiliser](#)


Gestion des utilisateurs


DERNIÈRES ACTUALITÉS

COVID -19 : FICHE 21 ORGANISER LES LIEUX DE VIE : LES ESPACES DE PAUSES  
FICHE 21 organiser les lieux de vie : les espaces de pauses →

COVID-19 : FICHE 20  
Organiser les lieux de vie : les sanitaires →

COVID -19 : FICHE 19 ORGANISER LES LIEUX DE VIE  
Organiser les lieux de vie →

GUIDE PRATIQUE DU DÉCONFINEMENT  
FNCDG →

CITIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE  
Congé pour invalidité temporaire imputable au service →

COVID-19 : FICHE 18 LES ÉCOLES DE MUSIQUE  
Fiche 18 : Les écoles de musique →

COVID-19 : FICHE 17  
L'accueil du public →

COVID-19 : FICHE 16  
Le confinement augmente-t-il la charge mentale de travail ? →

COVID-19 : FICHE 15  
Les contrôles sur la voie publique →

COVID-19 : FICHE 14  
Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des r... →



## Consulter vos documents contractuels






[Déconnecter](#)

 Retrouvez ici tous vos documents contractuels (les documents exigeant une signature ne seront visibles qu'une fois signés).

Rechercher une collectivité

[Voir ses documents](#)

Les contrats en cours :

Population	Date d'effet	Date de terme	Document	Compagnie	Visualiser
CNRACL	01/01/2018	31/12/2020	Avenant	ALLIANCE VE	
CNRACL	01/01/2016	31/12/2020	Conditions Générales	ALLIANCE VE	
CNRACL	01/01/2018	31/12/2020	Conditions Générales	ALLIANCE VE	
CNRACL	01/01/2016	31/12/2020	Conditions Particuliè...	ALLIANCE VE	
IRCANTEC	01/01/2016	31/12/2020	Conditions Particuliè...	ALLIANCE VE	



Un raccourci est disponible via les applications « déclaration de l'absentéisme » et « gestion du contrat »

Mes actions en cours (4) ?

---

Déclarer

---

Visualiser vos données

---

Gérer vos agents

---

Editer

---

Gérer les demandes

---

Accéder aux contrats

## ➔ Nouveauté sur l'outil de déclaration de l'absentéisme


Vous avez **0** dossiers à clôturer au niveau du menu « Mes actions en cours »

Il est **impératif de déclarer la date de reprise** de vos agents car une saisie réactive de cette date :

- clôture les dossiers auprès de l'assureur et **améliore la vision financière** de votre contrat d'assurance,
- est importante dans le cadre des obligations de vos agents. En effet, **suite à une guérison ou une consolidation, un certificat médical final** doit vous être fourni,
- vous permet de bénéficier de **données d'absentéisme plus fiables** et d'études statistiques actualisées **au plus proche de votre sinistralité.**

Suite à vos retours et suggestions, nous faisons évoluer la fonctionnalité « les relevés de compte ».  
 Afin d'améliorer la recherche de vos règlements nous mettons à votre disposition des filtres plus précis et nous allongeons la recherche à un an.  
 De plus, vous avez la possibilité d'éditer les bordereaux et décomptes correspondants et d'exporter les données en fichier Excel.

Vous pouvez aussi consulter le détail des nouvelles évolutions de l'application via le tutoriel en accédant [ici](#)

Afin de faciliter la gestion, **nous avons également déployé une nouvelle aide en ligne sur l'application** ( présence d'un  à côté de chaque fonctionnalité pour laquelle une explication a été ajoutée)

# Déclarer un arrêt de travail

Mes actions en cours (3)

**Déclarer**

Déclarer un nouveau sinistre

Consulter / Modifier un sinistre existant

➔ Déclarer un sinistre > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom

NOMAGENT Prénom AGENT (625412) 1710111345968 04

Saisir un événement

Recherche et sélection de l'agent en saisissant **au moins trois caractères** du nom, nom de jeune fille ou prénom

➔ Déclarer un sinistre > Saisir un événement

NOMAGENT Prénom

**Nature de l'événement**

|

- Accident imputable au service
- Adoption
- Congé de longue durée
- Congé de longue durée imputable au service
- Congé de longue maladie
- Congé de maladie ordinaire
- Maladie imputable au service
- Maladie professionnelle
- Maternité
- Paternité

Sélection de la nature de l'évènement à saisir avec affichage des éléments à compléter en fonction du choix fait.



# Déclarer un arrêt de travail

➔ Déclarer un sinistre > Saisir un événement

Saisir un événement   Ajouter une conséquence   Saisir les salaires   Joindre les documents

NOMAGENT Prénom

**Nature de l'événement**

Accident imputable au service

Date de survenance: 01/01/2014\*   Heure de survenance: 10:00\*

Tiers impliqué:

Type:

Nature des lésions: Entorse, luxation\*   Élément matériel: Chute ou glissade de plain-pied ou avec f\*  
Siège des lésions: Cheville\*

Latéralité de blessures: DROITE   Activité au moment de l'accident: Travail administratif\*

Imputabilité: Imputabilité reconnue administrativement

**Horaires de travail**

de 09:00\* à 12:00\*  
et de 13:30\* à 17:30\*

Circonstances détaillées: Description des circonstances de l'accident qui seront reprises au niveau de l'enquête administrative\*

Commentaires internes: Commentaires internes

pas d'arrêt de travail:

Date de reprise:

Annuler   Enregistrer

Saisir les données et notamment les données obligatoires (suivies par \*)

A cocher pour les AT sans arrêts

A noter, les données saisies au niveau des circonstances détaillées sont reprises au niveau de l'enquête administrative aussi il est conseillé d'être synthétique au niveau du descriptif de l'accident.



# Editer une attestation de prise en charge et enquête administrative

Mes actions en cours (3)

Déclarer

---

Visualiser vos données

---

Gérer vos agents

---

**Editer**

- Une attestation de prise en charge
- Une enquête administrative

---

Gérer les demandes

➔ Editer l'attestation de prise en charge > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom

➔ Editer l'enquête administrative > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom

Lorsque la recherche agent est effectuée : possibilité d'éditer les deux types de documents après avoir sélectionné l'évènement lié.

Consulter / Modifier   Supprimer   Attestation de prise en charge   Enquête administrative

<input checked="" type="checkbox"/> Nature d'événement	Date événe...	Conséquences
<input checked="" type="checkbox"/> Accident imputable au service	01/01/2012	



# Menu « Mes actions en cours »

Cliquer sur 'Rechercher' pour disposer de la liste des actions en cours concernant votre collectivité. Vous pouvez ouvrir l'évènement associé à l'action pour clôturer cette dernière.

Agent

Sophie Agent 123456789

Typologie dossier



Rechercher

Agent

Pas de résultats

### Alerte fin de droits

Consulter la liste des évènements atteignant ou dépassant la limite des droits afin de transmettre le dossier à l'instance concernée

### Demande de recours

demande de recours enregistrée mais non envoyée

### Documents manquants

pour les dossiers incomplets

### Dossiers à clôturer

évènement pour lequel aucune date de reprise de l'agent n'a été indiquée alors que le dernier arrêt date d'un certain temps.

### Dossiers en anomalie

document qui n'a pu être intégré correctement

l'action

Complément

Ouvrir dossier

Les typologies d'actions existantes



Dossiers en cours  
Corbeille de tâches

# Mes actions en cours : document manquant

## Visualiser les actions en cours > Liste des actions en cours

Cliquer sur 'Rechercher' pour disposer de la liste des actions en cours concernant votre collectivité. Vous pouvez ouvrir l'évènement associé à l'action pour clôturer cette dernière.

Agent

Typologie dossier

Rechercher

Sélectionner la typologie « document manquant » pour obtenir la liste exhaustive des dossiers incomplets

Cliquer sur ouvrir pour accéder à la fenêtre d'intégration.

Agent	Evènement	Typologie	Description de l'action	Complément	A réceptionner av...	Ouvrir dossier
AGENT Jean	MAL_PROFESSION du 01/09/...	Document manquant	DOCUMENT MANQUANT A INTEGRER (fonction 'intégrer document') pour traitement par nos équipes et déblocage des remboursements.	Procès verbal de la commission de réforme	26/06/2018	<a href="#">Ouvrir</a>
AGENT Jean	MAL_PROFESSION du 23/11/... IJ du 01/12/2017 au 24/12/2017	Document manquant	DOCUMENT MANQUANT A INTEGRER (fonction 'intégrer document') pour traitement par nos équipes et déblocage des remboursements.	Bulletin de salaire - de Décembre 2017	01/05/2018	<a href="#">Ouvrir</a>

Date d'exigibilité du document selon les conditions du contrat.



Dans le cas où des frais médicaux liés à un évènement refusé contractuellement, nous parviennent, nous gérons l'intégralité de la procédure pour votre compte.

Ces nouvelles dispositions ont un **double avantage** pour votre collectivité :

- nos services se chargent de régler l'intégralité des frais médicaux réceptionnés. Vous êtes ainsi totalement libéré de la charge administrative qui en découle,
- elles améliorent la qualité et la rapidité de prise en charge pour les professionnels de santé et in fine sécurisent l'accès aux soins pour vos agents.

Une gestion performante des frais de santé vous permet d'apparaître comme un acteur de référence dans l'écosystème de santé (qualité des remboursements et respect des délais) auprès des praticiens.

## Pensez à déclarer la date de reprise de vos agents !

Dans le cadre du suivi de vos dossiers d'assurance statutaire, nous nous permettons de vous rappeler l'importance de nous **déclarer la date de reprise des agents** de votre structure pour toute nature d'évènements avec arrêt.

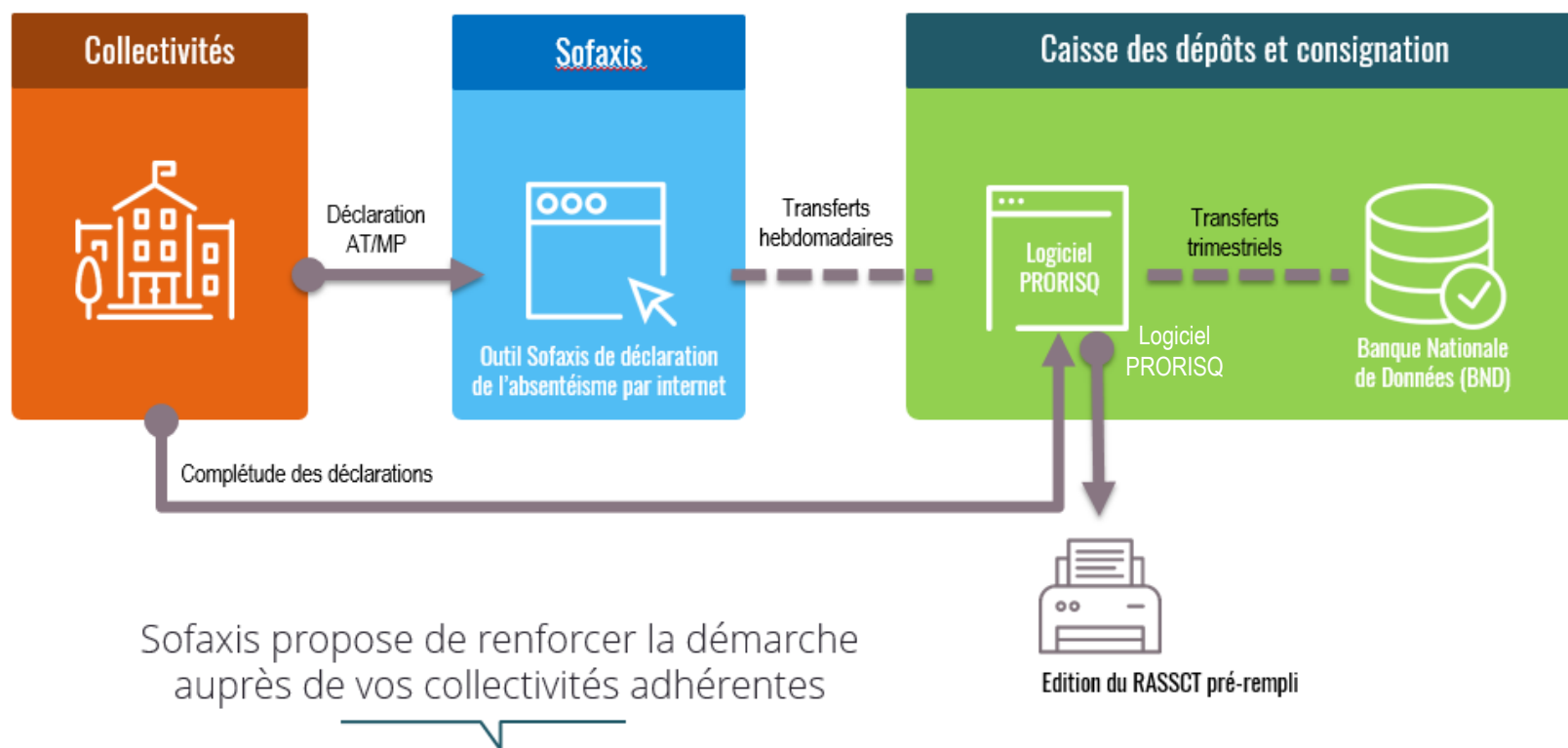
En effet, **une saisie réactive** de cette date :

- vous permet de bénéficier de **données d'absentéisme plus fiables** et d'études statistiques actualisées au plus proche de votre sinistralité,
- vous assure **un bon suivi et une meilleure gestion administrative** de vos dossiers et de vos remboursements.

**Si vous déclarez votre absentéisme par Internet** : connectez-vous à l'outil « Déclaration de l'absentéisme » présent sur votre espace clients. Facile d'utilisation, il vous permet en quelques clics de mettre à jour nominativement l'ensemble de ces dates (Menu « Dossier à clôturer » rubrique « Mes actions en cours »).

# Interface Sofaxis/Prorisq

Sofaxis procède au transfert de vos données en AT/MP afin d'éviter à vos collectivités une double saisie et de répondre à vos obligations en termes d'alimentation de la Banque Nationale des Données.



Sofaxis propose de renforcer la démarche auprès de vos collectivités adhérentes


Evolution de la saisie vers 100 % de complétude vers Prorisq = 100 % de temps gagné

## Nouveaux référentiels et champs PRORISQ

- Grade – Métier : nouveau référentiel PRORISQ (compatible aussi avec les éditeurs RH – norme CNFPT) : **Nouveau**
- Date d'entrée dans la collectivité (obligatoire et sera calculée si non saisie) : **Adapté**
- Activité / Tâche exercée : **Adapté**
- Siège de lésion : **Nouveau sur 2 niveaux**
- Nature de lésion : **Nouveau sur 2 niveaux**
- Élément matériel : **Nouveau**
- Pathologie => siège / nature : **Adapté**
- Facteurs potentiels : **Nouveau**
- Parcours effectué (trajet) : **Nouveau**
- MP – N° de tableau (respect des n° de MP) : **Adapté – Obligatoire**
  - *(non défini possible par la collectivité adhérente, correction à réaliser par le gestionnaire CDG)*



# Bilan social : export des données accidentologie

Mes actions en cours (4) 

Rechercher collectivité

Déclarer

Visualiser vos données

Les données journalières

Les relevés de comptes

Les documents intégrés

>> Les données du bilan social

Gérer vos agents

➔ Exporter les données du bilan social > Bilan social 2019

Vous pouvez télécharger ici les données de votre bilan social 2019 pour l'ensemble de la collectivité

Obtenir le bilan social

Absences



## Enquête

Mon enquête 2018

Saisie de l'enquête













Historique du bilan social

Q20.1 - L'agent a-t-il été absent au moins une fois au cours de l'année ?

Oui

Non

Pour les accidents de travail et maladies professionnelles, nous vous invitons à ajouter une ligne (+) pour chaque évènement survenu en 2018 ou 2017 ayant entraîné des absences en 2018

Accident avec arrêt	Motif D'absence	Nombre de jours d'absence 	Nombre d'arrêt(s)	Evènement survenu en...	Nature lésion	Siege lésion	Element matériel	Maladie professionnelle	Type d'activité ayant entraîné la maladie professionnelle	Type d'activité ayant entraîné l'arrêt de travail	
Oui 	Pour accidents du trav 	12	1	2018 	Lésions in 	Colonne 	Agression 			Restaurat 	

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

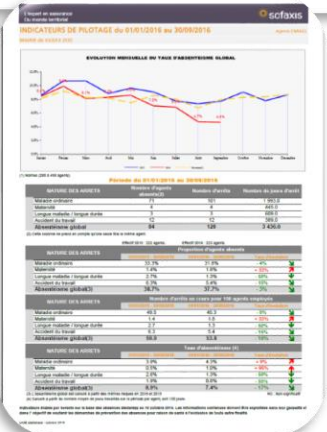
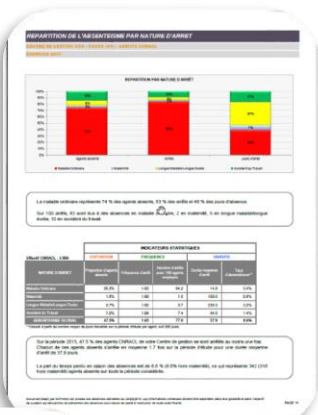
**Pilotage des arrêts de travail**

Services associés

Réunion  
d'information

# Les outils de diagnostic et de surveillance

- ❖ Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année
- ❖ Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- ❖ Des indicateurs de suivi trimestriel des absences
- ❖ Outil Requêteur – liste des arrêts



**Pilotage**

**Dossier Statistiques**  
Dresse un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné (évolution sur 3 ans, comparaison...).

**Liste des arrêts**  
Editez vos listes d'arrêts (par catégorie d'agent, par nature d'arrêt, selon la durée, la fréquence...).

Utiliser Voir la démo

Demander l'accès Voir la démo Nouveauté

**Liste des arrêts**

Aide Listes planifiées

Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4

**Définition des paramètres de la liste d'agents**

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent ① Agents CNRACL

Type de liste ① LISTE DES ARRÊTS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE

Période d'étude ① Trimestre dernier

Budget de cotisation ① Tous les budgets

Risques étudiés

- Maladie ordinaire
- Maternité
- Paternité
- Longue maladie
- Longue durée
- Accident du travail

Continuer

Le CDG vous accompagnera également dans le suivi des événements



# Liste des arrêts

Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4

Vous travaillez actuellement sur la collectivité / l'établissement suivant :  
**Mairie de JOLIEVILLE**

Définition des paramètres de la liste d'agents

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent Agents CNRACL

Type de liste

Budget de cotisation Tous les budgets

Continuer

LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE  
LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SURVENUS SUR LA PERIODE  
LISTE DES ARRETS DE PLUS OU MOINS X JOURS SUR LA PERIODE  
LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PERIODE  
LISTE DES AGENTS ABSENTS PLUS OU MOINS X FOIS EN MALADIE ORDINAIRE SUR LA PERIODE  
LISTE DES DECES SURVENUS SUR LA PERIODE  
LISTE DES ARRETS EN COURS A LA DATE D'EDITION  
LISTE DES ARRETS EN COURS DE PLUS OU MOINS X JOURS A LA DATE D'EDITION  
LISTE DES ARRETS LOURDS

Définition des paramètres de la liste d'agents

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent Agents CNRACL

Type de liste LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE

Période d'étude Mois dernier

Budget de cotisation Tous les budgets

Risques étudiés

- Maladie ordinaire
- Maternité / Paternité
- Longue maladie
- Longue durée
- Accident du travail

Sélectionner le ou les risques que vous souhaitez étudier

Continuer

# Liste des arrêts

## Récapitulatif de la demande de liste

Type de liste	LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE
Période d'étude	Mois dernier
Catégorie d'agent	Agents CNRACL
Budget de cotisation	Tous les budgets
Risques étudiés	Accident du travail
Modes d'édition	Edition PDF

Recevoir automatiquement et périodiquement cette liste d'agents selon les paramètres d'envoi définis

Fréquence d'envoi  Mensuelle

Date de début (date du premier envoi) 27/08/2014

Date de fin (maximum une année glissante) 26/08/2015

[Ecran précédent](#) [Editer](#)

Possibilité de paramétrer l'envoi de cette requête par fréquence

Etape 1 **Etape 2** Etape 3 Etape 4

Vous travaillez actuellement sur la collectivité / l'établissement suivant :  
**Mairie de JOLIEVILLE**

### Modes d'édition et mails destinataires

Vous pouvez saisir plusieurs adresses email en séparant ces dernières par des point-virgules.  
L'édition au format Excel comportera des données complémentaires concernant l'agent(sexe, classe d'âge, service...)

<input checked="" type="checkbox"/> Edition PDF -	Mails destinataires	cdupont@sofaxis.com
<input type="checkbox"/> Edition Excel -	Mails destinataires	rferrand@sofaxis.com

[Ecran précédent](#) [Continuer](#)

Possibilité de sélectionner un mode d'édition (PDF ou Excel) ainsi que le(s) destinataire(s) de cette requête en indiquant les adresses mail

# Liste des arrêts

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

Vous travaillez actuellement sur la collectivité / l'établissement suivant :

**Mairie de JOLIEVILLE**

Votre demande de liste d'agents a bien été prise en compte. Vous recevrez le document par email d'ici quelques minutes.  
De plus, si vous avez planifié cette demande de liste, le prochain envoi interviendra à partir de la date de début de planification définie et selon le séquençage choisi.  
Vous pouvez consulter votre planification via le menu "Listes planifiées".

Faire une nouvelle demande

## LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PÉRIODE

Mairie de JOLIEVILLE

DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

RISQUE(S) ÉTUDIÉ(S) : AT, MAL

AGENTS CNRACL

TOUS LES BUDGETS

Liste établie par SOFAXIS sur la base des absences déclarées au 26/11/2017



## LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PÉRIODE

Mairie de JOLIEVILLE

- AGENTS CNRACL

DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

Liste établie par SOFAXIS sur la base des absences déclarées au 26/11/2017. Les informations contenues doivent être exploitées dans leur globalité et dans l'objectif de soutenir les démarches de prévention des absences pour raison de santé à l'exclusion de toute autre finalité.

Nom	Prénom	Catégorie d'agent	Sexe	Classe d'âge	Date entrée dans l'établissement	Risque	Nombre d'arrêts sur la période	Nombre de jours d'arrêt sur la période
		CNRACL	F	36-40	06/10/2008	MAL	2	6.0
		CNRACL	F	51-55	01/06/1989	MAL	1	68.0
		CNRACL	F	51-55	01/11/2015	MAL	1	12.0
		CNRACL	F	>55	15/01/2003	MAL	1	10.0
		CNRACL	F	41-45	08/09/2014	MAL	1	8.0
		CNRACL	F	36-40	01/01/2013	MAL	1	3.0
		CNRACL	F	46-50	01/10/2012	MAL	1	1.0
<b>TOTAL</b>							<b>8</b>	<b>108.0</b>

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales & départementales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

**Services associés**

Réunion  
d'information







## Focus Assistance juridique

Notre équipe composée de 7 juristes spécialisés dans la protection sociale :

- Disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.
- Vous informe et effectue les recherches documentaires dont vous avez besoin.
- Veille juridique quotidienne, ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.

A tout moment sur votre espace clients :

- Une base documentaire complète sur la réglementation, l'ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.
- Des fiches thématiques sont disponibles



**Contactez notre assistance juridique**

Par téléphone **au 02 48 48 12 00**  
ou par mail : [conseiljuridique@sofaxis.com](mailto:conseiljuridique@sofaxis.com)

**31**

Sollicitations juridiques  
apportées aux  
collectivités du CIG  
en 2017

**4 500**

réponses juridiques  
apportées par an

# Focus recours contre tiers

Lorsque l'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher un recours contre tiers responsable.

Cette procédure permet de recouvrer selon les cas :

- Les traitements
- Les charges patronales
- La franchise
- Les frais médicaux
- Le capital-décès engagé / Frais funéraires

Cette procédure permet de réduire voire d'annuler le coût financier d'un arrêt de travail.

Déclaration en ligne possible

The screenshot shows the Sofaxis online claim form for a third-party accident. The form is titled 'TEST Rapul' and includes the following fields:

- Nature de l'événement:** Accident imputable au service
- Date de survenance:** 13/05/2016
- Heure de survenance:** 10:30
- Tiers impliqué:** Type: Accident de la circulation; Élément matériel: Véhicule ou engin
- Nature des lésions:** Fracture, fureur; Siège des lésions: Bras
- Latéralité de blessures:** DROITE; Activité au moment de l'accident: Circulation et transport
- Imputabilité:** Imputabilité reconnue administrativement
- Horaires de travail:** de 08:30 à 15:00
- Circonstances détaillées:** (empty field)
- Commentaires internes:** (empty field)
- pas d'arrêt de travail:** (checkbox)
- Date de reprise:** (empty field)

Buttons at the bottom: Annuler, Enregistrer



8.3 M€  
reversés par an

4 400  
accidents diagnostiqués par an

2 250  
recours engagés

Possible aussi sur  
les risques non assurés



The screenshot shows the 'Demande de recours' form from neeria. The form is titled 'Demande de recours' and includes the following sections:

- Informations personnelles:** Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Email
- ACCIDENT:** Nature de l'accident, Date de survenance, Lieu de survenance, Circonstances de l'accident
- PRETENDU TIERCEMENT RESPONSABLE:** Nom, Adresse, Téléphone, Email
- PRETENDU TIERCEMENT RESPONSABLE (suite):** Adresse, Téléphone, Email
- PRETENDU TIERCEMENT RESPONSABLE (suite):** Adresse, Téléphone, Email
- PRETENDU TIERCEMENT RESPONSABLE (suite):** Adresse, Téléphone, Email

Buttons at the bottom: Annuler, Enregistrer

## Exemples : accident de trajet - accident du travail - accident de vie privée

### Accident de trajet domicile-travail

Un agent est renversé par une voiture alors qu'il se rend à son travail en deux-roues. Son arrêt de travail (6 mois) représente un préjudice de 14 100 € pour l'employeur (9 000 € de salaires bruts, 3 600 € de charges patronales et 1 500 € de frais médicaux). Le recours, contre l'assureur du véhicule ayant provoqué la chute, a abouti au recouvrement total des frais (Loi du 5/07/85). Le recours s'applique aussi pour le même type d'accident (de circulation) pendant le service.

### Chute dans un magasin

Au supermarché, un agent glisse dans l'allée et chute (9 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Neeria a entamé un recours contre l'exploitant du supermarché pour défaut de prévention (sol mouillé non signalé) et obtenu le remboursement de 18 900 € (13 500 € de salaires bruts, 5 400 € de charges patronales).

### Morsure d'animal

Un agent est gravement mordu par le chien de son voisin (3 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Un recours contre le propriétaire du chien, sur le fondement de la responsabilité civile, a permis à l'employeur de recouvrer 7 200 € (5 100 € de salaires bruts et 2 100 € de charges patronales).

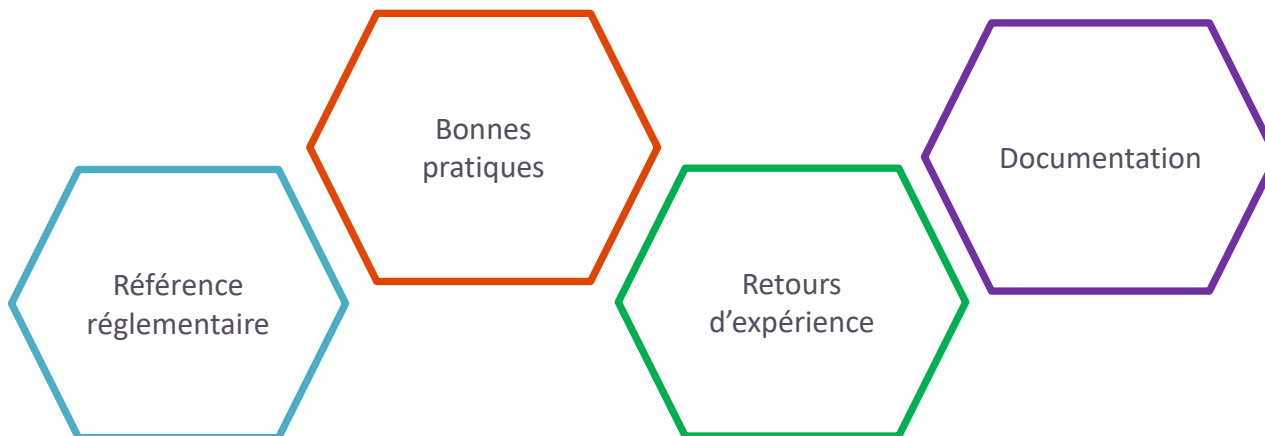




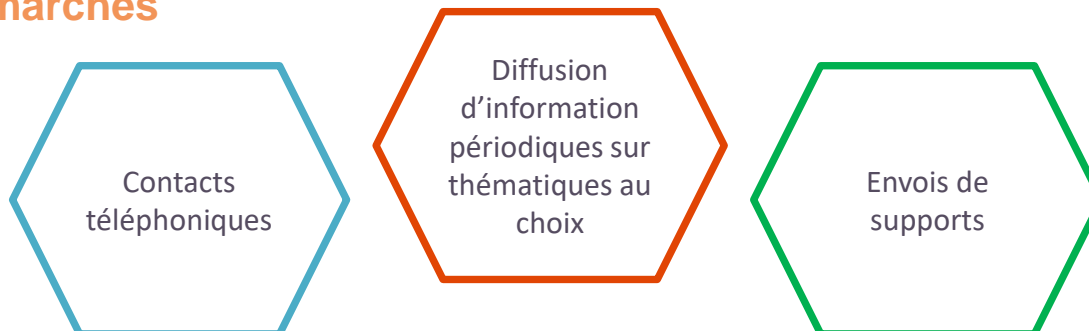
# La hotline permanence conseils prévention

## Experts en santé au travail à votre disposition

pour vous soutenir dans vos projets et répondre à vos questions

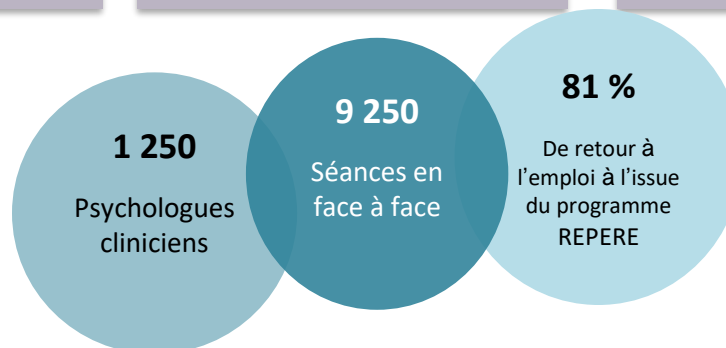
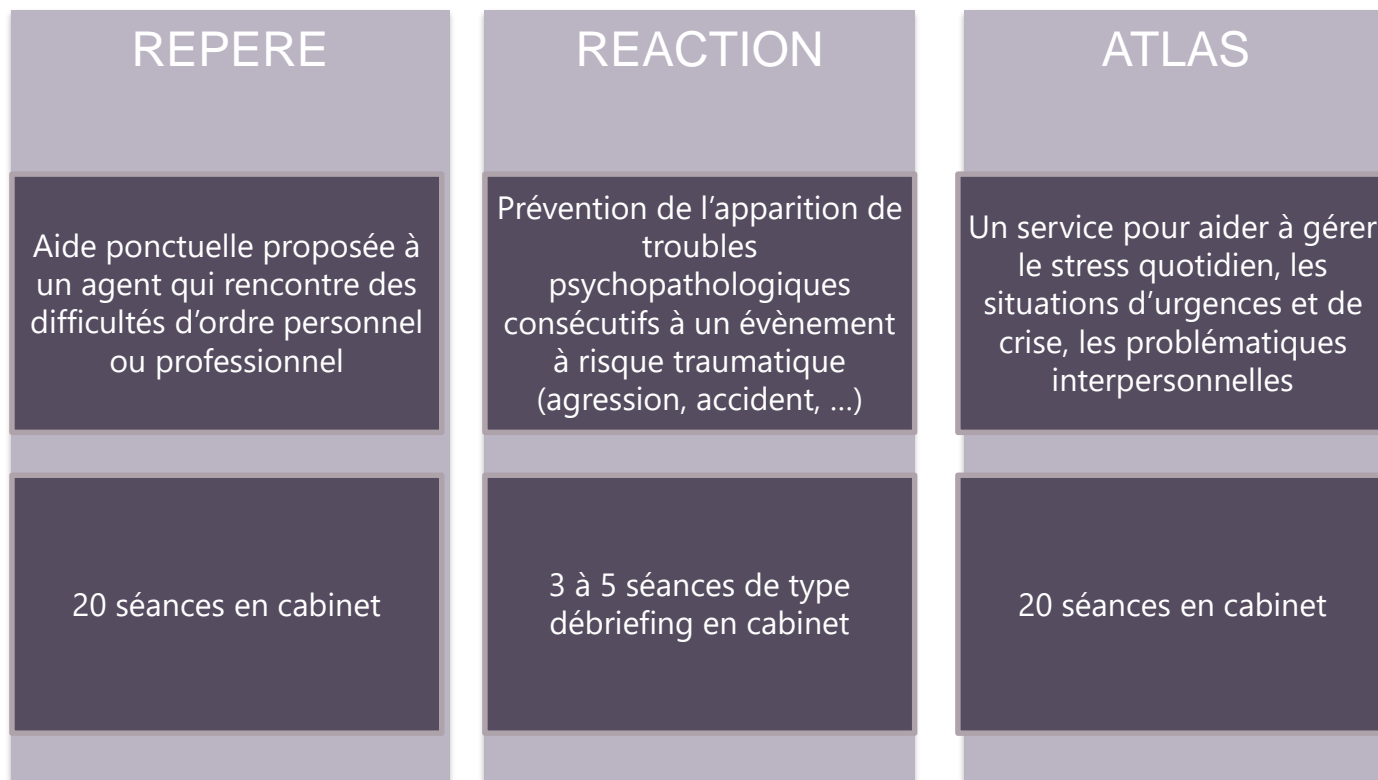


## Accompagnement à distance dans le suivi personnalisé de vos démarches



# Le soutien psychologique

Modalités





# Le Programme REPERE

## L'intervention

Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel

Jusqu'à 20 séances

Entretien d'évaluation avec l'un de nos psychologues pour mesurer le niveau d'adhésion de l'agent et vérifier que le dispositif est adapté

## Les critères

Accident du travail :

45 jours ou plus

Maladie ordinaire :

Arrêt supérieur ou égal à 45 jours

Au moins 3 arrêts sur une année

Longue maladie/longue durée :

Arrêt de 4 mois ou plus

Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés **sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné ».**



# Le Programme REACTION

UN PROGRAMME RAPIDE ET COURT  
POUR FAIRE FACE AUX AGRESSIONS

## ❖ L'intervention

- Programme de soutien psychologique de type débriefing : **3 à 5 séances physiques** en présence d'un psychologue clinicien
- Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à un évènement à risque traumatique (agression, accident, ...)

## ❖ Les critères

- **Agent demandeur**
- Confronté à **une situation d'agression** verbale ou physique ou une situation à caractère traumatisant
- Avant même une déclaration d'AT
- Déclaration d'AT
- Risque AT assuré par le contrat
- Réception de la demande sous 8 jours

## PROGRAMME RÉACTION RÉAGIR À L'AGRESSION

FOIHE DOCUMENTAIRE  
SOUTIEN ET MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

INTERVENIR  
RAPIDEMENT  
AUPRÈS D'UN  
AGENT VICTIME  
D'UNE AGRESSION

### POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE DES AGENTS AGRESSÉS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

À la suite d'une agression verbale ou physique sur leur lieu de travail, vos agents peuvent demander à être accompagnés pour surmonter cette épreuve.

Véritable soutien destiné aux agents victimes d'agression, ce programme permet de prévenir les arrêts longs et favorise le maintien en activité.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME RÉACTION ?

RÉACTION, programme court de 3 à 5 séances maximum, réalisé immédiatement après l'agression, permet une reprise rapide de l'activité si l'agent est en arrêt, ou le maintien dans l'activité, et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression.

RÉACTION aide les agents à surmonter le traumatisme lié à une agression et prévient les arrêts de longue durée.

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances individuelles de « débriefing ». Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau, les séances peuvent être prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions, et réglées directement au (à) la psychologue par nos services.

### UNE RÉACTION IMMÉDIATE À L'AGRESSION

Dès réception de votre demande, qu'il y ait ou non arrêt de travail de l'agent agressé, le(e) psychologue Sofaxis prend contact directement avec l'agent. L'objectif est de qualifier la demande de l'agent et d'évaluer les bénéfices que peut lui apporter le programme.

Suite à ce pré-entretien téléphonique, votre agent sera orienté vers un(e) psychologue membre de notre réseau pour débiter les séances.

### QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU PROGRAMME RÉACTION ?

Pour l'agent :

- l'opportunité de surmonter rapidement le choc de l'agression ;
- une prise en charge immédiate par un(e) psychologue ;
- une garantie de confidentialité ;
- une aide à la reprise et/ou au maintien dans l'emploi.

Pour l'employeur :

- la mise en place d'une action rapide et ponctuelle pour prévenir les arrêts ;
- l'organisation et le suivi entièrement pris en charge par notre service ;
- la mise à disposition d'un réseau national de psychologues cliniciens compétents, garantis du code de Déontologie des psychologues et détenteurs du numéro ADEL.

### À QUI EST DESTINÉ

#### LE PROGRAMME RÉACTION ?

RÉACTION s'adresse aux agents de la collectivité ou de l'établissement couverts par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions. L'agent doit notamment être demandeur de cette prestation et doit avoir été confronté à une situation d'agression ou à caractère traumatique. La situation de l'agent concerné est évaluée par le(e) psychologue Sofaxis à réception de la déclaration d'accident de service.

La prise en charge de vos agents dépend de conditions d'éligibilité. Il existe cependant d'autres solutions : n'hésitez pas à nous contacter au 02 48 68 14 40. Au cas où certaines situations ne satisfieraient pas ces critères, nous étudierions ensemble le programme le mieux adapté à l'agent en difficulté.



Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés **sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné »**.





# Le Programme ATLAS

Dédié aux Directeurs Généraux  
(collectivités de plus de 30 agents)  
pour les aider à gérer

Le stress quotidien

Les situations d'urgence et de crise

Les enjeux interpersonnels

Le programme est un accompagnement  
personnalisé et confidentiel

Une mise en œuvre simple et rapide

Les DGA/DGS nous contactent à un  
numéro de téléphone dédié.

Un psychologue clinicien de Sofaxis  
analyse leurs besoins par téléphone.

Les DGA/DGS se mettent directement en  
relation avec le réseau de Sofaxis de  
1 000 psychologues libéraux.

Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés **sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné ».**



# Le Programme CHANCE

## PROGRAMME CHANCE CONVERSION DES AGENTS HANDICAPÉS OU ACCIDENTÉS À DE NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI

FICHE DOCUMENTAIRE  
SOUTIEN ET MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

FAVORISER  
LE MAINTIEN OU LE  
RETOUR À L'EMPLOI  
D'UN AGENT AYANT  
DES RESTRICTIONS  
D'APTITUDE

### POUR UN AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL OU UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé, des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.

Il est souvent difficile, pour la collectivité ou l'établissement comme pour les agents, de bâtir et mettre en œuvre la meilleure solution possible à une telle situation.

Dans certains cas, les agents sont alors réintégré dans leur service, moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution. Pour accompagner la mise en place d'une solution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentielle.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CHANCE ?

CHANCE vous propose un projet global de réintégration professionnelle de l'agent en situation d'inaptitude.

Cette dynamique prend en compte les besoins et contraintes de la collectivité, de l'établissement, ainsi que des aptitudes et compétences de cet agent, de son poste de travail, de l'organisation des activités dans son service et de son collectif de travail.

### SON OBJECTIF : AIDER À METTRE EN ŒUVRE UNE SOLUTION DURABLE

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, à l'établissement (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions et un compte rendu complets et réactualisés au fil du projet qui pourront être communiqués et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances concernés.

### À QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME CHANCE ?

Le programme CHANCE vous est proposé dans le cadre de votre contrat d'assurance du personnel. Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

### LES CLÉS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME CHANCE

**Un engagement de tous les intervenants**  
La motivation conjointe de l'agent et de la collectivité ou de l'établissement est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la complémentarité et la synergie entre différents acteurs de la collectivité ou de l'établissement (ressources humaines, Médecine Préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement...).

La réintégration professionnelle de l'agent est envisagée par étapes. Pour chacune d'elles, un rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.

Le programme CHANCE permet d'organiser des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité ou l'établissement et le (la) consultant(e) : jusqu'à trois déplacements dans la collectivité peuvent être mis en œuvre, ainsi qu'un accompagnement à distance tout au long du projet, qui ne doit pas dépasser une durée de 12 mois.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ?

Agent en arrêt de travail pour un risque assuré par le contrat.

Demande conjointe de l'autorité territoriale et de l'agent.

Émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.

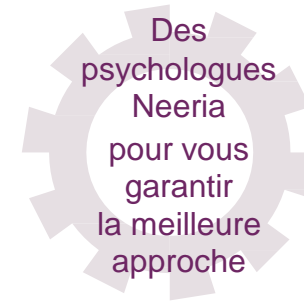
Accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.

Accord de Sofaxis, sur la base des critères d'intégration et de l'avis technique de nos consultants.

Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné ».



# UN DISPOSITIF RÉACTIF



## DÉLAIS MOYENS DE MISE EN PLACE DES PROGRAMMES



**5 jours/7**

PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
AFIN DE TRAITER  
VOS DEMANDES



**2,8 jours**

PRISES EN CHARGE  
INDIVIDUELLES  
DE TYPE DÉBRIEFING



**4,4 jours**

PRISES EN CHARGE  
INDIVIDUELLES



**3 jours**

CELLULES COLLECTIVES

Pour le Centre de Gestion les programmes de soutien (Repère, Réaction, Atlas, Groupe de parole) psychologiques sont proposés **sans critère de sélection, à l'exception du critère « l'agent doit être couvert par le risque concerné ».**

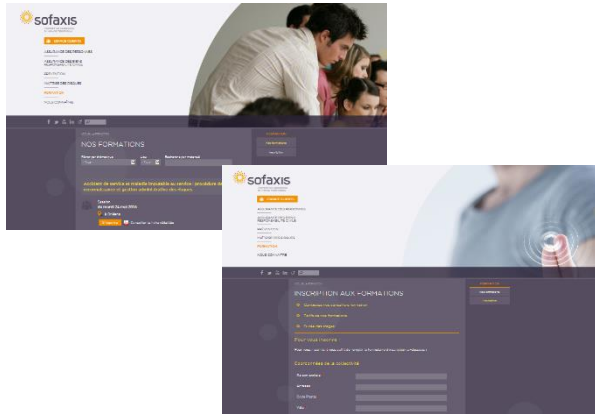
# DES PROGRAMMES EFFICACES

Programme		Efficacité
Accompagnement au retour ou maintien dans l'emploi	↗	79 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue
Accompagnement des cadres	↗	89 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue
Débriefing post traumatique	↗	86 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue

Efficacité calculée sur 3 356 programmes opérés dans le cadre de contrats d'assurance Sofaxis

# Les formations sur mesure et e.learning

Il n'y a pas de limitation à l'inscription aux formations dans la mesure où elles sont réservées aux collectivités adhérentes au contrat groupe



La construction de formation selon les besoins

## Formations 2020

Santé au travail

Ressources humaines

Pilotes des absences / statistiques

Maintien et insertion dans l'emploi

Risques psychosociaux

Gestion des risques

4 000

Heures de formation / sensibilisation dispensées

## L'accompagnement dans le cadre du contrat groupe

Formations dispensées sur le site du CDG dans le cadre du contrat groupe, sur le site d'Orléans ou en inter-délocalisée, mais également en classes virtuelles

Action de sensibilisation sur le site du CDG ou chez nos clients

Un catalogue consultable en ligne (certaines formations accessibles en fonction des risques assurés)

## Une nouvelle méthode de formation : l'e-learning

- **Suivi de la formation depuis le lieu professionnel**
- **Grande souplesse en matière de disponibilité**
- **Accès à divers supports en ligne** : vidéos, quizz, supports de cours...

## 8 modules d'e-learning proposé au CDG :

- Mieux communiquer et gérer les conflits : 4 modules
- Module 1 : Comprendre ce qu'est un conflit
- Module 2 : Eviter les pièges des conflits (Triangle de Karpman)
- Module 3 : Mieux communiquer pour prévenir les conflits
- Module 4 : Adopter la posture de médiateur
- TMS : 2 modules
- Module 1 : comprendre les troubles musculo-squelettiques
- Module 2 : approfondissement de la notion de troubles musculo-squelettiques
- Aménagement des postes administratifs
- Usure professionnelle

## Une évolution permanente :

- Proposition de nouveaux modules tout au long de notre partenariat
- Thématiques développées en lien avec le cadre du pilotage des actions mis en œuvre entre le CDG et les services de Sofaxis.



# Le document unique d'évaluation des risques

Module pénibilité  
Module RPS

Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels est accessible à partir de l'espace client

Les collectivités adhérentes peuvent :

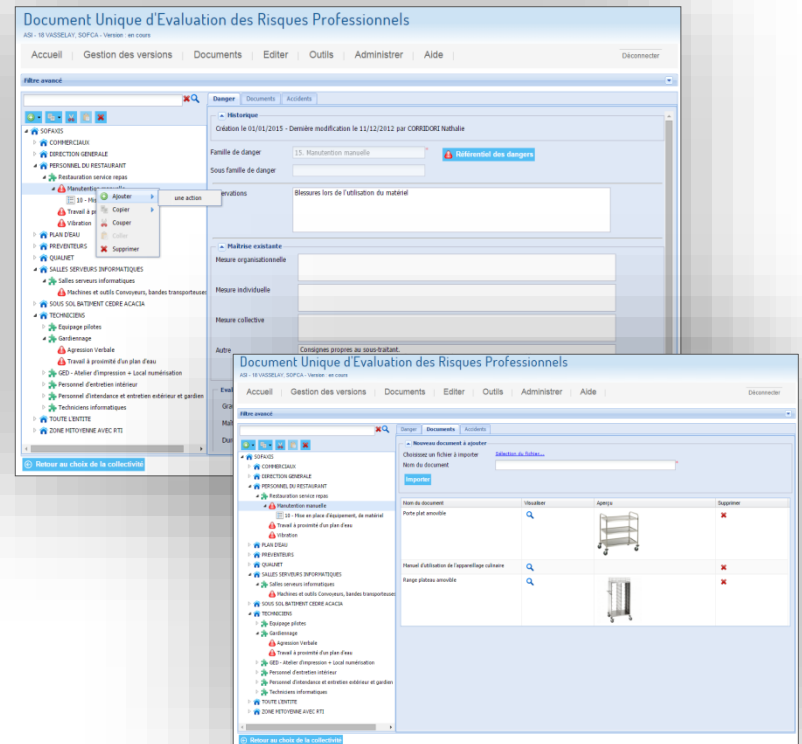
- Editer un document unique global à leur structure,
- Disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités,
- Définir et suivre des plans d'actions.

Vous avez une vision consolidée des données saisies.

Vous pouvez ainsi prioriser les actions d'accompagnement.

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :

- Capitaliser sur les supports de communication internes existants
- Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche
- Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats



# Les supports pédagogiques : affiches, livrets, vidéos ...



### Enjeux PRÉVENTION

Difficile de reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ÉPUIS**  
Les symptômes de la grippe sont-ils toujours les mêmes ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

### La prévention dans les collectivités territoriales

## SE METTRE EN MOUVEMENT C'EST DU BIEN-ÊTRE PERMANENT

Epanouissement

Tensions abaissées

Vitalité

Succès financier

### Pratiquer une activité physique régulière

sofaxis

### La prévention dans les collectivités

## Que faire en cas d'incendie ?

**Alerter**  
Paragraphe 1: Prendre l'assurance du personnel et le faire rentrer en file.  
Conseil 1: Donner l'alerte en utilisant le moyen approprié. Prendre les mesures préventives en cas d'incendie.

**Intervenir**  
Paragraphe 1: Collaborer et évacuer d'urgence.  
Conseil 1: Utiliser l'extincteur approprié ou les autres moyens de lutte contre l'incendie sans se mettre en danger.

**Évacuer**  
Paragraphe 1: Se rendre en sécurité.  
Conseil 1: Éviter les signes concrets de l'incendie (fumée, chaleur, bruit, odeur de brûlé).  
- Suivre les instructions des personnes en charge de l'évacuation.  
- Ne jamais retourner dans la zone de l'incendie.  
- Ne jamais utiliser les ascenseurs.  
- Ne jamais retourner dans la zone de l'incendie.

Dans tous les cas, se référer aux consignes générales ou particulières pouvant exister sur le site.

### La prévention dans les collectivités territoriales

Sensibiliser l'audience territoriale en matière de sécurité et santé au travail.

Lutter votre exposition aux risques professionnels.

Améliorer vos conditions de travail.

Analyser les causes de vos accidents de service.

## VOTRE ASSISTANT PRÉVENTION EST LÀ POUR VOUS...

...il vous accompagne au quotidien

### La prévention dans les collectivités

**Posture Adaptée: DOULEUR ÉVITÉE!**

90 % des maux de dos professionnels sont liés à des TMS !

**Précise, 20 ans**  
Agent d'entretien en vert.  
Arrière courbure.

**Précise, 40 ans**  
Agent d'entretien en vert.  
Arrière courbure.

**Vitalité, 20 ans**  
Agent d'entretien en vert.  
Arrière courbure.

**Énergie, 40 ans**  
Agent d'entretien en vert.  
Arrière courbure.

### Enjeux PRÉVENTION

APPEL À L'ACTION

Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

**ARRÊT**  
Comment reconnaître les symptômes de la grippe ?

### La prévention dans les collectivités territoriales et établissements de santé

## Arrêt du tabac, les bienfaits pour demain...

Tension et rythme cardiaque stabilisés

Meilleure perception de soi

Respiration améliorée

Bien-être

Risques d'infarctus et cancer limités

Réduction des dépenses

Meilleure résistance à l'effort

sofaxis

### Livret métier LA CONDUITE D'ENGINS

### La prévention dans les collectivités

**ATTENTION aux activités**

**REVENIR au bureau**

## POUR LIMITER LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES: des solutions sont à votre disposition!

**ARRÊT**  
Le matériel adapté

**ARRÊT**  
Le matériel adapté



# LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL



## PRÉVOYANCE

2009

CRÉATION DE  
L'ACTIVITÉ

66 000

AGENTS  
ADHÉRENTS

2 400

COLLECTIVITÉS

50 700

INDEMNISATIONS

- ✓ Expert de la gestion des sinistres, nous mobilisons l'ensemble de nos ressources et outils pour vous appuyer au quotidien dans la mise en place d'un processus de gestion efficient.
- ✓ Nous garantissons aux agents le versement d'indemnités journalières pour pallier une baisse de traitement consécutive à une incapacité temporaire de travail (liée à une maladie ordinaire, une longue maladie, une maladie longue durée, une maladie grave...), ou à une invalidité et compenser une baisse du montant de la retraite liée à une invalidité.
- ✓ Avec cette couverture, ils peuvent percevoir jusqu'à 95 % de leur traitement.





## La complémentaire retraite pour les agents



La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

**Préfon-Retraite est le 1<sup>er</sup> régime complémentaire et facultatif destiné aux agents du service public.**

Régime de référence, Préfon-Retraite vous permet de percevoir une rente à vie au moment de votre retraite. Il vous offre l'opportunité de compenser votre retraite de base et de pallier ainsi la prise en compte incomplète des primes et indemnités dans son calcul. Il vous permet également de percevoir vos droits sous forme de capital si vous souhaitez réaliser un projet qui vous est cher lors de votre départ à la retraite.

Vous pouvez vous affilier à tout moment, quel que soit votre âge ou votre situation professionnelle : il vous suffit d'avoir travaillé à un moment de votre vie dans le secteur public, même en tant que contractuel, pour avoir droit à Préfon-Retraite.

# La complémentaire retraite pour les élus locaux

Vous avez choisi de vous engager au service de vos concitoyens. La mission que vous menez impacte votre activité professionnelle et/ou votre vie personnelle et génère potentiellement une perte de revenus.



Pour exercer pleinement votre mission, sans craindre pour votre retraite, la loi n° 92-108 du 3 février 1992, modifiée par la loi du 7 décembre 2012, prévoit que les élus locaux, **dès lors qu'ils perçoivent une indemnité, ont le droit de constituer une retraite par rente avec participation de la collectivité.**

## Un droit pour les élus indemnisés

- ❖ Créé et recommandé par l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF).
- ❖ Eligible pour les maires, adjoints, conseillers, élus d'EPCI, de régions et de départements...
- ❖ Contrôlé par les adhérents bénévoles, élus ou anciens élus, pour le respect de vos droits.
- ❖ Régime en points protecteur pour l'adhérent.

## Une retraite supplémentaire, garantie et sécurisée

- ❖ La retraite Fonpel est disponible à partir de 55 ans\* même si vous n'avez pas demandé votre retraite professionnelle. Vous percevez une rente à vie ou un versement unique si les points acquis ne vous permettent pas d'obtenir une rente d'au moins 40 euros par mois (art. A.160-2 du Code des assurances).
- ❖ Des engagements de gestion qui permettent de revaloriser régulièrement les rentes en cours de constitution ou de liquidation **(A titre d'information, la valeur de service a été revalorisé à 1,10% sur les 12 derniers mois).**



# Nos assurances IARD

## Dommmages aux Biens

Assurez le patrimoine de votre collectivité contre l'incendie, les dégâts des eaux, les dégradations, les catastrophes naturelles etc., quels que soient les biens et sinistres considérés.

## Flotte Automobile

Optez pour un contrat unique pour tous les véhicules de votre collectivité (voitures, camions, camionnettes, tondeuses...) et choisissez la sécurité.

[assuranceiard@sofaxis.com](mailto:assuranceiard@sofaxis.com)

## Responsabilité Civile

Protégez votre collectivité lorsque sa responsabilité est engagée à l'égard d'un tiers ou en cas de responsabilité de vos agents. Dans le cadre de votre contrat Responsabilité civile, Sofaxis vous accompagne en vous proposant une gamme d'outils de prévention des risques adaptés.

## Assurance construction

Sofaxis intervient avec vous dès la création de vos projets de construction, rénovation, agrandissement ou réhabilitation afin de vous aider à constituer vos dossiers de demande d'assurance auprès de nos partenaires assureurs. Souscrire une assurance construction vous garantit des chantiers sans encombre et sans dérives financières.

# Focus sur les cyber risques

## Notre approche



### UNE INTERVENTION RAPIDE

Prise en charge immédiate sur simple appel téléphonique



### DES PERTES ÉCONOMIQUES LIMITÉES

Indemnisation des frais engagés



### UN PARTENAIRE EXPERT

Accompagnement dans toutes vos démarches et formalités administratives



### PAS D'INTERRUPTION DE VOTRE ACTIVITÉ

Un service de gestion de crise avec une équipe d'experts (avocats, informaticiens...)



Une solution assurantielle cyber-risques spécifique pour les collectivités territoriales

Sofaxis vous propose une **protection complète** composée de **3 garanties** pour agir sur tous les volets :

#### GÉRER LA CRISE ET FAIRE FACE À UN CYBER-INCIDENT

Accompagnement dans la gestion de crise par des experts (informatiques, juridiques, communication)

Prise en charge des frais (honoraires, notification, frais de restauration, surveillance...)

Limitation de la propagation de l'incident et de l'atteinte à la réputation de la collectivité

#### PRENDRE EN CHARGE ET RESTAURER LES DOMMAGES

Enquête et investigation  
Assurance de vos pertes d'exploitation

Nettoyage et restauration des données

Prise en charge de la fraude téléphonique ou de la rançon en cas de cyber-extorsion

#### PROTÉGER LA RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Prise en charge des conséquences pécuniaires, des frais de défense et des amendes administratives encourues

Protection de la responsabilité civile individuelle ou solidaire

Un numéro téléphonique unique = Intervention immédiate, conseil et assistance



# La protection juridique

## Le contrat Legal Solutions Collectivités Territoriales



### PRESTATION : CONSEIL JURIDIQUE

POUR VOUS INFORMER ET VOUS  
ACCOMPAGNER DANS VOS  
QUESTIONNEMENTS JURIDIQUES ET  
PREVENIR VOS LITIGES

**En  
inclusion :**  
Hotline  
juridique

**Option 1 :**  
Réponses  
écrites  
illimitées

**Option 2 :**  
Accompa-  
gnement  
par un  
avocat



### PRESTATION : GESTION DES DECLARATIONS

POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS  
DÉFENDRE EN CAS DE LITIGE

### GARANTIES

POUR DÉFENDRE ET SECURISER VOTRE  
ÉTABLISSEMENT ET PROTÉGER VOS  
COLLABORATEURS

### DES SERVICES ET DES OUTILS

POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- Assistance à la communication de crise

- Un numéro unique dédié

- Espace Client



# La protection juridique

## Garanties accordées à la collectivité assurée

### DÉFENSE PÉNALE DE LA PERSONNE MORALE

Prise en charge des frais de défense devant toute juridiction pénale en cas de contravention ou délit (cadre de l'exercice de l'activité de l'établissement)

En cas de dommages accidentels concernant le bien de la collectivité, Sham s'engage à réclamer à l'amiable ou judiciairement la réparation des faits

### GARANTIE DES RECOURS

### GARANTIE DES AUTRES LITIGES

Défense des intérêts de la collectivité en cas de litige résultant : de l'organisation, la passation ou l'exécution d'un marché public, de ses relations avec les administrés, le voisinage ou autres tiers  
De conflits individuels avec un agent, atteinte à la réputation ...

## Garanties accordées aux agents et élus

### GARANTIE 1

### DÉFENSE DES AGENTS ET ELUS (lorsqu'il est mis en cause)

Défense devant toutes les juridictions administratives, civiles, financières à l'occasion de faits n'ayant pas le caractère d'une faute personnelle

### GARANTIE 2

### PROTECTION DES AGENTS ET ELUS ET DÉFENSE PÉNALE (lorsqu'il est victime)

Accompagnement du collaborateur qui a déposé plainte pour des atteintes volontaires à sa personne (injures, menaces, outrage...)

# Questions & réponses

